

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 214

présenté par

M. Tian, M. Hetzel et Mme Boyer

à l'amendement n° 191 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 8 TER**

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et pour les salariés de personnes âgées de plus de 80 ans ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient d'étendre les bénéficiaires du dispositif.